

FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°38 juillet-août 2021

Agenda 2021

Journée des maires Assemblée Générale

Vendredi 10 septembre

Bureau

Mercredi 6 octobre

Conseil d'administration

Vendredi 8 novembre

103^e Congrès national de l'AMF

*Mardi 16 au jeudi 18
novembre*

Après une interruption en raison de la crise sanitaire et des récentes élections, l'association reprend la publication du bulletin de l'association des maires du Bas-Rhin.

La lutte contre l'épidémie de Covid 19 doit continuer sans relâche, la vaccination de masse est la seule issue raisonnable à cette crise mondiale.

Je voudrais remercier tous les professionnels de santé et de secours, forces de l'ordre et l'ensemble des élus et des personnels ainsi que les bénévoles pour leur engagement.



Vincent DEBES

Que nous enseigne cette pandémie sur le rôle et la place des maires dans nos communes ? Le maire est très souvent le premier présent sur le terrain lors d'un drame, premier à écouter ses concitoyens et à devoir répondre aux demandes. Le maire, entouré des élus locaux et des agents de sa commune, est le 1^{er} service public local, fondamentalement porteur des valeurs de proximité et de solidarité. Tous le reconnaissent, les maires sont animés par la volonté d'apporter une réponse concrète et efficace aux besoins des habitants, avec l'aide précieuse de l'ensemble des institutions et partenaires présents agissant sur le territoire.

Nous ressentons tous ce besoin de nos concitoyens de proximité du service et ce désir d'aller de l'avant. Nous démontrons notre capacité de résilience et je suis optimiste sur notre aptitude à surmonter cette crise si nous continuons à agir collectivement, avec confiance et un vrai sens des responsabilités.

L'actualité électorale toute récente conduit à regretter la forte abstention qui doit interroger tous les élus sur les moyens de revitaliser notre démocratie, même si le contexte sanitaire ne facilitait pas l'organisation d'une campagne électorale. Je pense que le message envoyé par les électeurs et par ceux qui ont boudé les urnes, signifie qu'ils acceptent une certaine stabilité en reconduisant les majorités en place tout en envoyant le signal fort qu'ils attendent des élus qu'ils suscitent davantage l'intérêt et l'envie de participer aux affaires publiques. Il faudrait trouver une réponse à l'affaiblissement du devoir de voter aux élections locales.

Sur le plan des budgets locaux, la crise sanitaire a eu des effets immédiats par une augmentation de nos dépenses et la diminution des recettes des communes et des intercommunalités. Il faut reconnaître cependant que l'Etat a multiplié les dispositifs pour amortir l'impact de la crise. Les maires (ré)élus en 2020 ont à cœur de faire aboutir leurs projets et leur volonté d'accompagner la relance est réelle.

Je vous souhaite à toutes et à tous, Cher.e.s Collègues, d'excellentes vacances estivales.

Journée des maires du Bas-Rhin

Vendredi 10 septembre 2021

à partir de 8 h 15 au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg

Nous vous attendons nombreux !

Conseil d'administration du 28 juin 2021, en bref.



Après les mots de bienvenue, le président DEBES félicite les nouveaux (ré)élus du Conseil régional Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace et remercie M. PHILIPPS, maire d'Illkirch-Graffenstaden pour son accueil.

Gestion financière : M. SPECHT, trésorier de l'association, présente les comptes de l'exercice 2020. Il évoque la pénurie au début de la crise sanitaire qui a conduit à l'achat important de masques et de solution hydroalcoolique, l'année dernière, par les communes (avec une prise en charge de 50 % par l'Etat). L'annulation des événements programmés et du Congrès AMF en 2020 suite au Covid 19 a créé un excédent que l'association a pu comptabiliser au bénéfice de la formation des maires et des élus. Le Conseil d'administration a proposé à l'unanimité le maintien des cotisations des communes et des EPCI pour 2022 et a préparé l'ordre du jour de l'Assemblée générale lors de la Journée des maires du 10 septembre 2021 à Strasbourg.

Le Président DEBES évoque le dialogue entre l'Etat et l'association des maires, à travers de nombreux échanges informels et la réunion d'un groupe de travail composé de 13 maires issus du Bureau de l'association et d'un représentant de la ville de Strasbourg. Ces conférences de territoires ont lieu les vendredis matin (la prochaine est prévue fin juillet) et permettent d'avoir une information sur la situation sanitaire et de faire part des difficultés rencontrées par les maires.

Projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification) : cette réunion a permis un échange sur ce projet de loi en discussion avec les parlementaires présents (M. KERN, Mme MULLER-BRONN, MM. REICHARDT, REISS, Mme SCHALCK, MM. THIEBAUT, WASERMAN, Mme WONNER).

L'objectif de ce projet de loi est de tirer les enseignements de la crise sanitaire pour pouvoir conférer aux collectivités territoriales des leviers d'action et de redonner des pouvoirs aux élus locaux.

Plusieurs attentes sont identifiées par les parlementaires suite à leurs échanges avec les maires. Le conseil d'administration s'est montré plutôt favorable aux propositions d'assouplissement des délégations de compétences, de transfert à la carte des compétences sur le territoire intercommunal. Il est souhaité également une meilleure communication de l'information aux maires, en particulier sur les personnes s'installant ou quittant leur commune, une meilleure déconcentration des décisions au niveau des représentants de l'Etat au niveau départemental.

M. WASERMAN, vice-président de l'Assemblée Nationale, insiste également sur l'opportunité de résoudre quelques blocages persistants qui pénalisent la vie des frontaliers.

Démocratie sanitaire : M. DEBES évoque le souhait de création d'un Groupement Hospitalier du territoire (GHT) « Nord Alsace » par de nombreux maires car il y a une vraie problématique pour l'Alsace Nord qui souffre d'un manque d'association des élus dans les orientations.

Ouverture des commerces les dimanches : Une analyse juridique effectuée par la Préfecture a été envoyée aux maires par mail. Le président DEBES, comme plusieurs maires expriment leur volonté de développer des dates homogènes d'ouverture entre les communes pour ne pas être pris au dépourvu.

Le sénateur M. REICHARDT souligne le rôle de l'Institut du Droit Local qui pourrait aider les élus à mieux saisir les enjeux du droit local et l'existence d'une Commission d'harmonisation du droit local. D'autres points abordés lors de ce conseil d'administration sont repris dans ce bulletin.

Réforme du droit de la formation des maires et élus locaux

La formation des élus est un droit d'autant plus important que les maires et les élus locaux sont confrontés au 1^{er} plan à une crise majeure qui s'ajoute à la complexité croissante de l'exercice du mandat et à l'inflation des normes.

Il y a actuellement deux sources de financement : le budget Formation des élus de la collectivité et le Droit Individuel à la Formation-Elus (DIFE) qui bénéficient à tous les élus locaux indemnisés ou non.

Le budget Formation de la collectivité :

Les communes ont l'obligation d'inscrire à leur budget prévisionnel des dépenses de formation des élus correspondant à un montant « plancher » fixé à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal et à un plafond de 20%.

Ce qui change avec la réforme de 2021 concernant le DIFE : Le DIFE donne accès au financement des formations éligibles. Il est géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La nouvelle loi 2021-771 du 17 juin 2021 modifie et encadre le droit de la formation des élus.

Le passage d'un dispositif de droits DIFE en heures à un dispositif de droits DIFE en euros est un changement important nécessitant une phase transitoire. Un arrêté ministériel du 12.07.2021 (J.O du 21.07.2021) vient de fixer la valeur des droits individuels acquis chaque année par les élus locaux à **400 € à compter de l'année 2021**. Au 23 juillet 2021, les droits individuels à la formation, comptabilisés en heures détenus par les élus locaux, et non consommés, sont convertis en euros (valeur : 15€/heure). Ces droits convertis n'entrent pas en compte dans le calcul du montant annuel des droits individuels à la formation des élus (400 € en 2021).

L' élu aura accès à l'ensemble de l'offre de formations éligibles au DIFE par la création d'une plateforme numérique « Mon compte élu » gérée par la Caisse des dépôts et consignations.

Du côté des organismes de formation, un arrêté du 16 février 2021 a fixé le coût horaire maximal des frais pédagogiques exposés au titre du DIF des élus locaux à 80 euros HT et les contrôles seront renforcés. Notre association élabore un dossier d'agrément.

Plus de précisions vous seront transmises prochainement.

Prochaines visioconférences thématiques

Jeudi 2 septembre 2021 de 18 h à 19 h 30 : Aperçu des relations financières entre les communes et leur intercommunalité, avec M. Richard MATHEVOT, chargé des contractualisations et des projets structurants à la Comcom de Hanau-La Petite Pierre et la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) du Grand Est et du Bas-Rhin. Les liens de connexion seront communiqués aux maires par mail.

Octobre 2021 : Les relations Maires - Architectes des Bâtiments de France (ABF) en partenariat avec l'ATIP67.

L'AMF propose à ses adhérents un module de formation interactif accessible en ligne destiné aux maires et présidents d'EPCI « **Les essentiels sur ... l'utilisation des fonds européens par les communes et EPCI** », réalisé avec le soutien du CNFPT. Cliquer <https://www.amf.asso.fr>

Synthèse du résultat du questionnaire sur les besoins de formation des maires et élus

Vous êtes plus d'une centaine de maires à avoir répondu à l'intégralité du questionnaire en ligne proposé par l'association des maires, merci à vous !

Vos réponses permettent de mieux cibler les offres et de faire des suggestions à nos partenaires pour la formation des élus. Il ressort également que les thématiques du management, du savoir-être de l' élu, de la relation de l' élu avec les administrés et les différentes fonctions de maires sont des formations demandées pour lesquelles votre association des maires travaille activement à l'élaboration d'une offre.